

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 juin 2021

COMPTE-RENDU PRESSE

L'an deux mille vingt et un, le huit juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Stéphanie MAUBÉ, Maire.

Etaient présents :

Stéphanie MAUBÉ, Roland MARESCQ, Céline SAVARY, Lionel LE BERRE, Isabelle THOUMINE excusée puis présent à partir de la Q•3, Bruno SALMON, Joëlle GUILLE excusée puis présent à partir de la Q•1, Patrick GROSS, Jocelyne DE SOUSA, Antoine LEGOUBEY procuration à Roland MARESCQ puis présent à partir de la Q•1, Agnès VALÈRE, Anne-Marie SAINT, Liliane FRÉRET, Martine AUDRAIN procuration à Céline SAVARY, Ludovic LECONTE, Christophe CHAUVEL, Éric LALANDE, Jeannine LECHEVALLIER, Hervé de VANSSAY, Jacky VENGEONS procuration à Hervé de VANSSAY, Anne LE GRAND , Arnaud DUTOT présent à partir de la Q•1.

Absent(s) : Jonathan WAGNER

Éric LALANDE est désigné secrétaire de séance.

Attribution des subventions 2021

Sur proposition de la commission « Qualité de vie », après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité par un vote à main levée, d'attribuer pour l'année 2021 les subventions et partenariats suivants :

	Association	Subv 2020	Subv 2021	Total
Sports Mécaniques	Camion Cross	450	450	2 350
	Circuit des Sports Mécaniques	450	450	
	Centre aéronautique de Lessay	460	450	
	Moto Club de l'Ay	250	250	
	Club radiomodélisme St-Lo - Lessay	250	250	
	ULM Club Lessay	200	250	
	Drak'Car	200	250	

	Association	Subv 2020	Subv 2021	Total
Sports	ASC Lessay (handball)	2 450	2 450	10 580
	Union Sportive de Lessay	2 450	2 450	
	Jeunesse de l'Ay (subv communale fixe)	470	470	
	Jeunesse de l'Ay (participation à l'animateur en complémentarité de la CLECT)		1410	
	Tennis Club de Lessay	1 900	1 900	
	Lessay Pétanque	400	400	
	Famille Rurale : gymnastique	500 + 100	500	
	Association Sportive du Collège	0	1 000	
Senior & jumelage	Amicales des Cheveux Blancs	610	600	2 200
	Club de la Bonne-Humeur	350	400	
	Les amis de l'EHPAD	400	400	
	Anciens Combattants UNC	450 + 60		
	Anciens Combattants CATM	Pas de demande	300	
	Comité de Jumelage Metabief	100	100	
	Comité de Jumelage Ennigerloh	2 150	400	
Agricole & loisir nature	Comice Agricole du Canton	350	350	2 300
	Société Hippique de Périers-Lessay	300	300	
	Solidarité Paysan Basse-Normandie	-	100	
	Chasseurs de Lessay	250	250	
	CPIE	1 000	1 000	
	Pêcheurs du Bord de l'Ay	250	300	
Vie du bourg	UCAIL		400	400
	Lessay Animation	2 700	0	
	Atelier à l'Ouest (boutique collective)			
Divers	HCP Vélo Pousseur			1 300
	ADESR	1 000	1 000	
	CATS Pirou		300	
	SPA	300		
	Foyer socio-éducatif du collège			
	Association des Parents d'élèves			
			TOTAL HORS CULTURE	19 130

	Association	Subv 2020	Subv 2021	Total
Culture	Heures Musicales	12 500	10 000	13 700
	Théâtre Les 3 Coups	500	500	
	UTOPIA Théâtre	200	200	
	Remue-Méninge			
	Résidence Tulipe Mobile 2021-2022		3 000	
	Graf Zeppelin Art Métal			
Cas particuliers				2 600
	COS Personnel de Lessay	2 600	2 600	

Une remarque est concernant l'attribution d'une subvention de 100 € à l'association Solidarité Paysan Basse-Normandie au motif qu'elle n'a pas son siège sur le territoire communal et que son champ d'action concerne une corporation.

Une réflexion est à engager sur le mode d'aide le plus pertinent concernant le CPIE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Subvention 2021 à la Jeunesse Sportive de l'AY pour le fonctionnement 2020

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal la modification du mode de financement des animateurs sportifs de l'association Jeunesse Sportive de l'AY depuis la création de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Elle précise que pour pérenniser l'encadrement des enfants et des adolescents, les élus des communes concernées ont validé le principe d'une répartition de la dépense proportionnelle au nombre d'enfants originaires de chaque territoire. 30 enfants de Lessay sont inscrits en 2020 à la Jeunesse Sportive de l'AY sur un effectif total de 122.

La CLECT a évalué à 8 450 € le montant pris en charge par la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et reverse chaque année à la Commune de Lessay la somme de 3802 € et à la Commune de Créances 4 648 €.

L'Association Jeunesse sportive de l'AY contribue également au financement du poste d'animateur.

Le solde est réparti entre les communes de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche au prorata du nombre d'enfants inscrits. Ce montant est fixé à 5 212 € pour la Commune de Lessay.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- De verser au Groupement Rural de la Jeunesse Sportive de l'AY la somme totale de 5 212 € au titre de l'animation de l'année 2020 ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Attribution de la maîtrise d'œuvre pour la viabilisation de la parcelle ZS 289

Par délibération en date du 14 avril 2021, le Conseil Municipal a décidé de viabiliser la parcelle cadastrée ZS 289 située rue de Gaslonde.

Une consultation a été organisée pour la mission de maîtrise d'œuvre complète.

Les devis suivants sont parvenus en mairie :

	Montant HT	Montant TTC
CABINET SAVELLI Barneville Carteret	30 585.00 €	36 702.00 €
CABINET PATRICK LALLOUET Fleury sur Orne/Saint-Lô	42 560.00 €	51 072.00 €
INFRA VRD Savigny	29 927.50 €	35 913.00 €
CABINET SA2E Bieville Beuville	34 810.00 €	41 772.00 €
SAS TECAM Granville	35 960.00 €	43 152.00 €

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider l'offre du cabinet INFRA VRD de Savigny établie à un montant de 29 927.50 € HT soit 35 913.00 € TTC ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Attribution de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une aire de jeux pour enfants

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que des crédits ont été inscrits au budget 2021 pour la réalisation d'aires de jeux pour enfants.

Une réflexion s'est engagée pour définir l'emplacement de ce projet. Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'espace vert situé en bordure de la rue Barbey d'Auréville pour y créer une aire de jeux pour enfants d'âges différents et d'ajouter des jeux à celle située en bordure de la voie verte rue de la Petite Vitesse.

Madame la Maire présente au Conseil Municipal un devis établi par INFRA VRD pour un montant de 3 895,00 € HT pour des missions d'Etude du projet et assistance contrat de travaux.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Valider l'emplacement de la future aire de jeux rue Barbey d'Auréville ;
- Valider le principe de compléter l'équipement de l'aire existante en bordure de la voie verte ;
- Dire que les jeux installés devront satisfaire les tous petits et les enfants jusqu'à l'adolescence ;
- Attribuer la mission d'étude du projet et d'assistance à l'élaboration du contrat de travaux à INFRA VRD pour un montant de 3 895.00€ HT soit 4 674.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Convention pour la fourniture de repas par le restaurant scolaire de Périers

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la consultation pour le renouvellement du marché de fourniture et livraison de repas à la cantine scolaire, il a semblé judicieux que les élus puissent goûter les repas préparés par les différents candidats.

A deux reprises, des élus ont testé les repas fournis par CONVIVIO au restaurant scolaire. Il semblait intéressant de goûter également les repas préparés par le second candidat qui a indiqué dans ses références fournir la cantine de Périers.

Afin de présenter ses conclusions à ce conseil Municipal, il a été décidé de passer commande à la Ville de Périers de 12 repas au prix de 3.90 € l'unité.

Conformément à l'article L 5111-1 du CGCT qui stipule que « des conventions qui ont pour objet la réalisation de prestations de services peuvent être conclues ... entre des Communes », une convention a été établie entre les Communes de Périers et Lessay pour la fourniture de douze repas au prix de 3.90 € soit 46.80 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Valider la signature de cette convention établie entre les Villes de Lessay et Périers ;
- Autoriser Madame la Maire à signer la convention et toutes les pièces relatives à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Marché pour la fourniture des repas au restaurant scolaire

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation en procédure adaptée a été organisée pour la fourniture et livraison des repas destinés aux enfants de l'école primaire et de l'école maternelle au restaurant scolaire.

La durée du présent marché est fixée à 3 ans (périodes d'un an reconductible 2 fois) à compter du 30 août 2021.

La publicité a été diffusée sur les plates-formes marchespublicsmanche de Manche Numérique ainsi que dans le journal d'annonces légales OUEST France du 19 avril 2021.

La date limite de remise des offres a été fixée au mardi 25 mai 2021 à 12 heures 30.

Les offres ont été ouvertes et analysées en fonction des critères suivants :

1. Critère Prix des prestations pondéré à 40 % ;
2. Critère Valeur technique pondéré à 30 % ;
3. Critère Qualité des propositions de menus pondéré à 30 %.

L'analyse des offres a été établie sur la base de 21 000 repas par an, avec par jour en moyenne 45 repas destinés aux enfants de l'école maternelle et 105 destinés aux enfants de l'école primaire.

Après négociation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 1er juin 2021, a constaté et classé les offres ainsi qu'il suit :

	Note Critère 1	Note Critère 2	Note Critère 3	TOTAL	Classement
CONVIVIO	4	3	2.90	9.90	1er
API RESTAURATION	3.94	2.85	2.50	9.29	2 nd

Et a retenu l'offre de l'entreprise CONVIVIO pour un montant annuel de 51 434,42 € TTC.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Acter l'attribution du marché de fourniture et livraison de repas au restaurant scolaire à l'entreprise CONVIVIO, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres rendue le 1^{er} Juin 2021 ;
- Autoriser Madame la Maire à signer le marché et toutes les pièces afférentes à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Tarif cantine scolaire – Année scolaire 2021/2022

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 dispose que les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge ; les prix ne pouvant pas être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service, et y compris lorsqu'une modulation est appliquée.

Madame la Maire indique que le tarif appliqué depuis l'année scolaire 2018-2019 est de 3.80 euros par repas et propose d'en maintenir le prix pour l'année scolaire 2021/2022.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Maintenir le prix du repas à **3.80 €** pour l'année scolaire 2021/2022 ;
- Autoriser Madame la Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Tarifs de location des salles communales pour 2022

Madame la Maire présente au Conseil Municipal les tarifs de location des salles communales pour 2022 qui considérant le contexte sanitaire correspondent aux tarifs 2021.

Pépinière d'entreprises :

Tarifs réunions

	2021	2022
Associations, habitants et entreprises de LESSAY	Gratuit	Gratuit
Entreprises (entre 0 et 1 jour)	22.92 € HT soit 27.50 € TTC	22.92 € HT soit 27.50 € TTC

FORFAIT PAR JOUR

Utilisations gratuites :

Assemblée Générale des associations de LESSAY

Réunions politiques dans le cadre des campagnes électorales.

Salles Saint Cloud :

	2020		2021		2022	
	2 Premières heures	Heures suivantes	2 Premières heures	Heures suivantes	2 Premières heures	Heures suivantes
Tarif horaire cours et répétitions associations	18.50 €	9.25 €	19.00 €	9.50 €	19.00 €	9.50 €

LOCATION POUR VIN D'HONNEUR, REUNIONS

SALLES 1 & 2	Associations habitants et entreprises de LESSAY			Associations habitants et entreprises extérieures		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Location entre le 2 Mai et le 14 Octobre année n	90 €	94 €	94 €	145 €	152 €	152 €
Location entre le 15 Octobre et le 1 ^{er} Mai	105 €	110 €	110 €	160 €	168 €	168 €
Caution	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €

LOCATIONS AUTRES (LOTOS, REPAS FROIDS, SOIREES DANSANTES ...)

SALLES 1	Associations habitants et entreprises de LESSAY			Associations habitants et entreprises extérieures		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Par occupation						
Location entre le 2 Mai et le 14 Octobre année n	/	150 €	150 €	/	200 €	200 €
Location entre le 15 Octobre et le 1 ^{er} Mai	/	170 €	170 €	/	220 €	220 €
Caution	/	200 €	200 €	/	200 €	200 €
Caution ménage	/	200 €	200 €		200 €	200 €

Sur cette base de tarifs, il est demandé aux locataires un balayage des lieux et le nettoyage des sanitaires.

Utilisations gratuites :

Assemblée Générale des associations de LESSAY ;

Maison du Pays, réunions institutionnelles, écoles, collège, goûter annuel des cheveux blancs ;

Réunions politiques dans le cadre des campagnes électorales.

Espace Culturel d'Expositions et de Spectacles :

Grande salle avec Hall et Bar		Associations communales			Particuliers de la Commune			Particuliers et Associations Hors Commune		
		2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
1 jour semaine (Lundi au Vendredi)		214 €	228 €	228 €	297 €	312 €	312 €	380 €	399 €	399 €
1 jour week-end (Samedi - Dimanche)		263 €	276 €	276 €	355 €	373 €	373 €	507 €	532 €	532 €
Week-end complet		344 €	361 €	361 €	459 €	482 €	482 €	680 €	714 €	714 €
Option cuisine		112 €	118 €	118 €	112 €	118 €	118 €	136 €	143 €	143 €
Forfait ménage		188 €	197 €	197 €	188 €	197 €	197 €	188 €	197 €	197 €
Forfait mise en place commune		81 €	85 €	85 €	82 €	86 €	86 €	122 €	128 €	128 €
Sono associative		/	/	/	/	/	/	/	/	/
Perches, écrans, projecteurs		/	/	/	/	/	/	/	/	/
Tribunes		/	/	/	/	/	/	/	/	/
Chauffage du 15/10 au 15/03		51 €	54 €	54 €	66 €	69 €	69 €	66 €	69 €	69 €
		98 €	103 €	103 €	135 €	142 €	142 €	135 €	142 €	142 €
Caution		1 000 €	800 €	800 €	1 000 €	800 €	800 €	1 000 €	800 €	800 €
Caution ménage		/	200 €	200 €	/	200 €	200 €	/	200 €	200 €

Grande salle avec Hall et Bar		Spectacles / Concerts			Entreprises		
		2020	2021	2022	2020	2021	2022
1 jour semaine (Lundi au Vendredi)		702 €	737 €	737 €	585 €	614 €	614 €
1 jour week-end (Samedi - Dimanche)		817 €	858 €	858 €	702 €	737 €	737 €
Week-end complet		1 050 €	1 102 €	1 102 €	935 €	982 €	982 €
Option cuisine		136 €	143 €	143 €	136 €	143 €	143 €
Forfait ménage		188 €	197 €	197 €	188 €	197 €	197 €
Forfait mise en place commune		/	/	/	/	/	/
Sono associative		/	/	/	/	/	/
Perches, écrans, projecteurs		/	/	/	/	/	/
Tribunes		/	/	/	/	/	/
Chauffage du 15/10 au 15/03		66 €	69 €	69 €	66 €	69 €	69 €
		135 €	142 €	142 €	135 €	142 €	142 €
Caution		2 000 €	1 800 €	1 800 €	1 000 €	800 €	800 €
Caution ménage		/	200 €	200 €	/	200 €	200 €

Utilisations gratuites : Villes en scène, la Maison du Pays, réunions institutionnelles, écoles, collège, repas annuel des cheveux blancs, manifestations dans le cadre de la saison culturelle communale, réunions politiques dans le cadre des campagnes électorales.

	2020		2021		2022	
	2 Premières heures	Heures suivantes	2 Premières heures	Heures suivantes	2 Premières heures	Heures suivantes
Tarif horaire cours et répétitions associations	18.50 €	9.25 €	19.50 €	10.00 €	19.50 €	10.00 €

***Utilisations régulières (par un moniteur) pour des activités lucratives** (ex : cours de danse, gymnastique ...)

Autres utilisations **avec seulement participation aux frais de fonctionnement** :

- organisation de concours administratifs ou professionnels : **90 €**
- entreprises de la commune pour des formations : **90 €**

Salle d'Angoville sur Ay :

Considérant que la salle d'Angoville sur Ay va faire l'objet de travaux de réhabilitation, il n'est pas nécessaire de fixer les tarifs de location pour l'année 2022.

Conditions de remboursement des acomptes en cas d'annulation de contrats de location des salles communales

Suite à une demande de remboursement de l'acompte versé sur une location annulée, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les conditions de remboursement des acomptes en cas d'annulation de contrats de location des salles communales.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Permettre le remboursement des acomptes sur les locations de salles en cas d'annulation dans un délai supérieur à 60 jours précédant l'évènement ;
- Autoriser Madame la Maire à signer tous les documents correspondant à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Conseiller numérique : modification de la date de recrutement

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 14 avril 2021, il a créé un poste de conseiller numérique à temps complet à compter du 15 juin prochain.

Le dispositif prévoit une formation obligatoire des agents recrutés dont on a reçu depuis l'information qu'elle débiterait le lundi 14 juin 2021.

En conséquence, Madame la Maire propose au Conseil Municipal de modifier sa délibération prise le 19 juin en avançant la date possible du recrutement du conseiller numérique au 14 juin 2021, les autres dispositions restants inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Budget Général : décision budgétaire modificative n° 2021-1

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a davantage de mouvements que prévus dans les logements communaux, qu'en conséquence les crédits inscrits au budget pour la prise en compte et le remboursement des cautions sont insuffisants et propose de modifier le budget primitif 2021 ainsi qu'il suit :

- Article D 165 +1 500,00 €
- Article R 165 +1 500,00 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- Valider la proposition de modification budgétaire telle que proposé ;
- Autoriser Madame La Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

La séance est levée à 20 h 17.